

DES ETATS GENERAUX POUR FAIRE DE LA SANTE DES FEMMES UNE PRIORITE

La santé des femmes est un « parent pauvre » des politiques publiques : les acquis concernant les droits sexuels et reproductifs des femmes sont fragiles et les inégalités de santé liées au genre ne cessent d'augmenter. Agir pour la santé des femmes doit être une priorité de la politique santé du prochain gouvernement. Nous attendons plus que des déclarations d'intentions ou des mesures isolées. Des états généraux dédiés doivent être organisés et aboutir à des engagements concrets.

Les femmes sont encore trop souvent victimes des codes sociaux liées aux identités, et ce notamment dans le champ de la santé. Ces préjugés influencent les représentations des soignants mais aussi le rapport au corps et le recours aux soins des patientes. Qu'il s'agisse de la précarité menstruelle, des règles et des douleurs associées, de la survenue d'une fausse-couche, des problématiques rencontrées dans la période du post-partum ou du passage à la ménopause, encore trop de femmes, prisonnières de représentations stigmatisantes, restent solitaires dans ces étapes de leur vie et ne bénéficient pas de l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin. Cette invisibilisation des problématiques et des spécificités pourtant partagées par toutes les femmes peut les affecter dans leur santé physique et psychique, mais également compromettre leur place dans la société.

Tout d'abord, alors que la santé des femmes est souvent circonscrite à la reproduction, les politiques de périnatalité de notre pays sont insuffisantes et obsolètes. Les derniers états généraux de la naissance se sont tenus en 2006 et la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant, supposée soutenir les objectifs de santé publique fixés pour la périnatalité, n'est plus active depuis 2016. Or, ce champ fondamental de la santé publique connaît un bouleversement sans précédent : le nombre de maternités ne cesse de baisser et les effectifs des professionnels y exerçant sont insuffisants. Cela compromet la sécurité des patientes et la qualité des soins. Ainsi, les indicateurs en périnatalité de la France stagnent ou se dégradent et les progrès restent marginaux : la surmédicalisation des grossesses et des accouchements est aujourd'hui la norme et la prise en compte des choix des femmes et des couples est trop souvent impossible.

D'autre part, la santé sexuelle est en déshérence : les infections sexuellement transmissibles augmentent, révélant les carences majeures de l'éducation à la santé sexuelle. Une femme sur 6 n'a pas de suivi gynécologique régulier et la prévention des cancers féminins reste insuffisante. La vaccination contre le HPV est un échec, avec seulement 29% des jeunes filles vaccinées. Seule une personne sur 100 connaît les délais de la contraception d'urgence. Derrière ces chiffres, ce sont bien les femmes qui subissent les défaillances de nos politiques publiques. Or, en 2022, la santé sexuelle et reproductive reste encore et surtout une affaire de femmes.

Enfin, les droits des femmes peinent à être respectés et leurs décisions sont trop souvent ignorées, qu'il s'agisse du choix de leur contraception, de la façon dont elles souhaitent accoucher, de la méthode de leur avortement, de la possibilité d'être mère ou non, ou tout simplement de leur consentement. Ainsi, moins de 4 femmes sur 10 ont pu choisir la méthode de leur avortement et de nombreuses femmes se voient opposer un refus lorsqu'elles souhaitent être stérilisées. Ces multiples obstacles rencontrés par les femmes font d'elles et malgré elles un public vulnérabilisé. Le système de santé enferme encore trop souvent les femmes dans les inégalités dont elles sont victimes alors qu'il devrait, au contraire, être un vecteur d'émancipation.

Ces constats appellent à une évolution profonde et nécessaire : le système de santé doit être repensé en prenant notamment en compte les inégalités de sexe et de genre. L'accès aux soins pour toutes doit être facilité. La périnatalité et la santé génésique doivent faire l'objet de politiques structurées et ambitieuses. La qualité des soins, la prise en compte des attentes des femmes et le respect de leurs droits doivent être au cœur de l'action publique. Les femmes doivent pouvoir être actrices de leur santé, choisir ou non d'avoir un enfant, quand elles le souhaitent.

Ces conditions élémentaires constituent la clé de l'émancipation et de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

SIGNATAIRES

Isabelle Derrenderinger, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

Laurence Rossignol, Sénatrice de l'Oise et ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

Annick Billon, Sénatrice de Vendée et Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Albane Gaillot, députée du Val de Marne

Annie Chapelier, députée du Gard

Brigitte Grésy, Ancienne présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Véronique Séhier, ancienne membre du conseil économique, social et environnemental et ancienne co-présidente du planning familial

Caroline Rebhi et Sarah Durocher, co-présidentes du Planning familial

Joëlle Belaisch Allart, présidente du Collège national des gynécologues et obstétriciens français

Claude Rosenthal, président d'honneur de Gynécologie Sans Frontière

Richard Matis, président de Gynécologie Sans Frontière

Laura Faucher, présidente de l'association nationale des étudiant.e.s sages-femmes

Sylvie Leroux, présidente de l'Association nationale des sages-femmes coordinatrices

Eliette Bruneau, Présidente de l'association nationale des sages-femmes libérales

Claire Wolker et Delphine Giraud, co-présidentes de l'association nationale des sages-femmes orthogénistes

Micheline Boivineau, Présidente de l'association nationale des sages-femmes territoriales

Véronique Lecointe, présidente de la Conférence nationale des enseignants en maïeutique

Adrien Gantois, président du Collège national des sages-femmes de France

Camille Dumortier, Présidente de l'organisation nationale syndicale des sages-femmes

Marie-Anne Poumaer, présidente de l'Union nationale et syndicale des sages-femmes

Anna Roy, sage-femme libérale et autrice

Mathilde Delespine, sage-femme coordinatrice de la Maison des Femmes de Saint-Denis

Chantal Birman, sage-femme